

REPUBLIQUE DU NIGER

**LE PROJET DE PLAN D’ACTION ANTI –
MINES DU NIGER**

Contribution de la délégation du Niger à la réunion des comités permanents pour la mise en œuvre de la Convention d’Ottawa :
9-13 février 2004, Genève, Suisse.

Février 2004

PLAN

INTRODUCTION

I – LA MENACE MINE AU NIGER

- I – 1) Les origines du problème
- I – 2) Les manifestations du problème
- I – 3) Les conséquences économiques

II – LE PROJET DE PLAN D’ACTION ANTI-MINES

- II – 1) Continuer et achever l’identification
- II – 2) Etablir un programme de sensibilisation
- II – 3) Planifier la formation des formateurs
- II – 4) Acquérir du matériel de déminage

CONCLUSION

PROJET DE PLAN D'ACTION ANTI-MINES

INTRODUCTION :

Le Niger peut être considéré comme un pays affecté du seul fait qu'il abrite des zones , ayant connu des accidents dus à des mines antichars, sur lesquelles pèse le soupçon de contenir également des mines antipersonnel.

La menace mine est réelle au Niger et elle concerne principalement la partie Nord du territoire national ; son impact sur l'économie du pays, même s'il n'a pas été mesuré, est certain. Afin d'éradiquer cette menace nous allons d'abord essayer de la définir avant de voir le projet de plan d'action pour y faire face.

I – LA MENACE MINE AU NIGER :

1) Les Origines du problème :

Entre 1990 et 1995, le Niger a connu un conflit armé, localisé principalement dans la partie Nord du pays. Six années durant, cette région va être le théâtre de nombreux combats et connaître un trafic d'armes et de munitions.

Les accords de paix signés, les armes s'étant tues, la région va connaître une insécurité résiduelle du fait surtout des bandits armés, mais aussi de certains accidents causés par les mines antichars.

2) La Manifestation du problème :

Ces accidents de mines surviennent, dans la plupart des cas, soit sur des pistes constituant un raccourci par rapport aux trajets habituels, soit à des passages obligés. Il pourrait s'agir de minages ponctuels mais exécutés de façon anarchique.

Les victimes sont à majorité les militaires qui patrouillent régulièrement dans la zone et, dans une moindre mesure, les populations civiles lors des déplacements en véhicules ou sur dromadaires. Notons que pour la première fois, le 03 janvier 2003, des touristes ont été comptés parmi victimes.

3) Les Conséquences économiques :

Cette région Nord fut dans un passé récent (années 80) une importante zone de tourisme et de transit, assurant la jonction entre l'Afrique noire et le Maghreb. Le conflit terminé, l'insécurité résiduelle qui en a résulté dont la menace des mines a continué à décourager les déplacements dans la zone, ce qui s'est traduit par le ralentissement d'une activité économique locale qui tire sa vitalité du tourisme et du transit.

Alors que le conflit s'est achevé en 1995, suite aux accords de paix signés entre le gouvernement et les rebelles , le taux de fréquentation de la région n'a commencé à s'améliorer qu'à partir de 1998.

II - PROJET DE PLAN D'ACTION ANT-MINES (2004 – 2006)

II – 1) Continuer et achever l'identification :

La connaissance que nous avons de nos zones minées est sommaire. Les points localisés l'ont été dans la majeure partie des cas suite à des accidents. Le marquage provisoire des zones découvertes et la localisation des autres zones qui pourraient exister sont deux actions primordiales dans la lutte anti-mines.

Ces actions ne pourront être menées à bien sans l'implication des ex-chefs de fronts et des populations.

II – 2) Etablir un programme de sensibilisation :

Il s'agira, à travers un programme qui ciblera les populations, les militaires et les opérateurs économiques, de mener une sensibilisation sur le danger que constitue les mines et sur la signification du marquage. Il sera aussi question de faire connaître aux militaires les engagements pris par notre pays dans le cadre de la convention d'Ottawa, afin de prévenir toute violation. Une fois la loi de mise en œuvre de la Convention adoptée, les acteurs anti-mines s'attacheront à sa vulgarisation, notamment ses dispositions répressives.

II – 3) Assurer la formation des formateurs :

A ce niveau il sera question de spécialiser certains cadres du Génie Militaire (Officiers et Sous-Officiers) pour les rendre aptes à dispenser une formation de qualité en matière de déminage. La coopération française pourrait être sollicitée pour octroyer des places de formation à l'Ecole Supérieure et d'Application du Génie (précisément à la Cellule MINEX) et au Centre de formation des formateurs en déminage (à Ouidah, au Bénin). A ce niveau je tiens à remercier la coopération française pour les formations déjà dispensées à nos cadres du Génie.

II – 4) Acquérir du matériel de déminage :

L'équipement actuel du Génie Militaire étant très insuffisant, son renouvellement et son renforcement s'avèrent indispensables pour entreprendre un déminage d'envergure régionale. L'acquisition des lots classiques de marquage, de balisage, et de sondage doit être complétée par des matériels modernes tels que les détecteurs électromagnétiques, les matramines, les gilets et les visières de protection.

CONCLUSION :

L'action anti-mines est une nécessité pour le Niger. Elle permettra non seulement à notre pays de remplir pleinement les engagements pris dans le cadre de la Convention d'Ottawa mais aussi de sécuriser les déplacements dans la région Nord. Notons enfin que pour mener à bien cette action notre pays aura besoin de l'assistance technique et financière des pays partenaires. Je lance donc un appel aux pays, aux institutions internationales et aux organisations non gouvernementales, qui sont en mesure de le faire, de nous apporter leur aide pour meilleure évaluation du problème, et pour la finalisation et l'exécution de notre plan d'action anti-mines.

Notre projet de loi pour prévenir et réprimer les éventuelles violations de la convention est actuellement au Secrétariat général du gouvernement avant d'être présentée à l'Assemblée Nationale pour adoption.